

Synode des évêques à Rome

Débats animés autour de la famille en perspective...

Du 5 au 19 octobre 2014 se réunira le Synode des évêques convoqué par le pape François I^{er} pour se pencher sur les « défis pastoraux de la famille dans le contexte de l'évangélisation ». Ce synode était précédé d'une large consultation des catholiques sur les évolutions du modèle familial, sauf au Luxembourg où le questionnaire traitant du mariage, de la contraception, de l'homosexualité, de la sexualité hors mariage et du droit à la communion pour les divorcés remariés est passé presque inaperçu (et le site www.cathol.lu n'en souffle mot). Au synode diocésain qui a lieu en ce moment à Trèves, c'est une assistante pastorale qui a dû forcer le comité directeur, par un vote de l'assemblée générale, à mettre les questions familiales et le nouveau rôle des genres dans le monde et dans l'Église à l'ordre du jour.

Cardinaux contre le pape

Le *Luxemburger Wort* a publié le 18 septembre 2014 un article faisant état de l'opposition de certains cardinaux contre l'idée d'accorder aux divorcés remariés, après un chemin de pénitence, le droit d'accéder de nouveau aux sacrements. Cette opposition qui vise directement le cardinal Walter Kasper qui, à l'invitation du pape, avait plaidé pour une telle ouverture, s'attaque finalement au pape lui-même qui a prôné à plusieurs reprises une Église qui ne soit pas être exclusive mais inclusive, accueillante, accompagnatrice et qui fasse valoir la miséricorde plutôt que la doctrine. Une telle contestation ouverte est non seulement inhabituelle dans l'Église catholique des derniers siècles, mais d'autant plus remarquable que leurs porte-paroles sont le cardinal Gerhard Ludwig Müller, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, nommé encore par Benoît XVI, mais

confirmé à ce poste par François I^{er}, ou encore le cardinal Marc Ouellet, préfet de la Congrégation pour les évêques. Leur argument-massue est résumé par le *LW*: « La miséricorde ne constitue pas une dispense du respect des commandements. »

Mais les voix qui plaident pour un plus grand réalisme de l'Église en matière de morale sexuelle et de pastorale de la famille ne sont pas isolées. L'évêque d'Anvers, Mgr. Johan Bonny vient de publier le 4 septembre dernier une lettre pastorale¹ dans laquelle il plaide à son tour pour un tel *aggiornamento* en s'appuyant sur son expérience pastorale et son dialogue avec des familles sur des problèmes concrets. Et ceux-là sont loin de se réduire à la question de l'accès aux sacrements pour divorcés remariés à qui le cardinal Müller n'hésite pas à reprocher l'adultère. L'évêque d'Anvers rappelle à qui veut l'écouter ou lire que « le mariage et la famille traversent chez nous une période difficile. Nous le savons par expérience. Le nombre de mariages qui ne tiennent pas le coup se situe très haut. Des jeunes hésitent à se marier, que ce soit civilement ou religieusement. Le nombre d'enfants par famille est très bas (excepté dans les nouvelles familles d'origine étrangère). Le nombre de suicides est élevé et préoccupant, et à un âge toujours plus jeune. Le mariage comme institution reçoit peu de soutien des autorités et du milieu socio-économique. Le fossé entre familles riches et pauvres s'élargit constamment. »

Un déficit de collégialité et de pluralisme doctrinal

Depuis la fin du Concile de Vatican II (1962-65), écrit-il, « j'ai toujours dû constater combien les

Michel Pauly

[...] les voix qui plaident pour un plus grand réalisme de l'Église en matière de morale sexuelle et de pastorale de la famille ne sont pas isolées.

importantes questions de la relation, de la sexualité, du mariage et de la famille représentent un terrain particulièrement conflictuel dans la communauté d'Église. Beaucoup de croyants, surtout membres d'organisations catholiques et du milieu chrétien, ne pouvaient plus se retrouver dans les textes doctrinaux et les déclarations morales de Rome. Ce fossé ne s'est pas réduit avec les années, mais au contraire il s'est agrandi. [...] Le fossé croissant entre l'enseignement moral de l'Église et les avis moraux des croyants relève d'une problématique dans laquelle interviennent certainement bien des facteurs. L'un de ceux-ci a trait à la façon dont cette matière été largement retirée après le Concile à la collégialité des évêques et liée presque exclusivement à la primauté de l'évêque de Rome.» Et l'évêque de raconter, comment Paul VI, qui doit être béatifié à la fin du prochain synode, a publié son encyclique *Humanae vitae* condamnant le recours à la pilule contraceptive pour le contrôle des naissances, a pris sa décision contre l'avis de la grande majorité des experts qu'il avait lui-même nommés. Cette «absence d'un support collégial a conduit aussitôt à des tensions, des conflits, des ruptures qui ne se sont plus jamais guéries.» Il attend en conséquence du prochain synode que «le lien entre la collégialité des évêques et la primauté de l'évêque de Rome, comme il s'est réalisé pendant le Concile, doit être restauré.»

En deuxième lieu, l'évêque d'Anvers rappelle la place de la conscience individuelle dans la doctrine traditionnelle de l'Église, et qu'à la suite de la publication de *Humanae vitae* bien des évêques, en Allemagne, en Belgique et même au Luxembourg ont rappelé aux fidèles, mais que certains milieux romains ont réussi à discréditer. L'évêque d'Anvers conclut : «J'at-

tends du prochain Synode qu'il rende à la conscience sa juste place dans l'enseignement de l'Église.»

Mais Mgr. Bonny s'attaque aussi à la doctrine même pour insister sur l'historicité de la doctrine de l'Église sur la famille, le mariage et la sexualité, qui n'était toujours la même au fil des siècles. Plus loin, il citera l'exemple suivant : «Cela a mis des siècles, jusqu'au XII^e siècle, avant que le mariage soit définitivement repris dans la liste des sept sacrements. De même, la question de savoir à partir de quand un mariage doit être considéré comme indissoluble fut longtemps un objet de discussion.» [...] «Et cette histoire n'est pas terminée : chaque époque confronte l'Église à de nouvelles questions et de nouveaux défis.» L'évêque anversoise cite le document de travail diffusé aux évêques pour préparer le prochain synode : «*Pour une immense majorité des réponses et des observations, le concept de 'loi naturelle' apparaît, en tant que tel, aujourd'hui, dans les différents contextes culturels, très problématique, sinon même incompréhensible. Il s'agit d'une expression qui est perçue différemment ou tout simplement pas comprise. De nombreuses Conférences épiscopales, dans des contextes extrêmement divers, affirment que, même si la dimension sponsale entre l'homme et la femme est généralement acceptée comme une réalité vécue, cela n'est pas interprété conformément à une loi universellement donnée. Seul un nombre très réduit de réponses et d'observations a mis en évidence une compréhension adéquate de cette loi au niveau populaire. Cela peut compter, comme constatation!* [...] Bref, l'éthique chrétienne a besoin de plus d'espace pour juger et décider que ne le permet une approche statique² ou apodictique³ de la "loi naturelle".» Et pour l'évêque un tel espace est possible si on respecte le *sensus fidei* : «Un autre élément de



notre tradition théologique est le *sensus fidei* ou le sens de la foi des croyants chrétiens. Dans *Evangelii Gaudium*, le pape François écrit : “*L’Esprit guide (le Peuple de Dieu) dans la vérité et le conduit au salut. Comme faisant partie de son mystère d’amour pour l’humanité, Dieu dote la totalité des fidèles d’un instinct de la foi – le sensus fidei – qui les aide à discerner ce qui vient réellement de Dieu. La présence de l’Esprit donne aux chrétiens une certaine connaturalité avec les réalités divines et une sagesse qui leur permet de les comprendre de manière intuitive, même s’ils ne disposent pas des moyens appropriés pour les exprimer avec précision*”.⁴» Et l’évêque de regretter que « après *Humanae Vitae* et *Familiaris Consortio*, la “doctrine de l’Église catholique” s’est trouvée liée presque exclusivement à une école particulière de théologie morale, bâtie sur une interprétation propre de la loi naturelle. Les représentants d’autres interprétations de la loi naturelle ou d’autres écoles de théologie morale, plus précisément de l’école personaliste, furent repoussés dans le coin suspect ou à éviter. [...] Au cœur de leur pensée de théologie morale se plaçait la personne humaine et son développement vers une plus grande dignité humaine, à la lumière de la raison et de la révélation. Ils veillaient à ce qui est faisable pour une personne dans des situations fragiles et complexes, où les choix ne sont pas évidents. Ils créaient de l’espace pour le développement personnel dans le cours souvent turbulent de leur vie. Ils tenaient compte de la variabilité de la réalité et de la complexité de la vérité. Raison, dialogue, tolérance, empathie et miséricorde recevaient une place importante dans leur approche. Dans les années qui suivirent Vatican II, ils furent repoussés sur le côté. Cette direction de la politique d’Église n’a pas fait de bien au débat de théologie morale dans l’Église et surtout pas à l’annonce de l’évangile. »

Prendre en compte le *sensus fidei*

En conséquence Mgr. Bonny plaide pour une Église « comme compagnon de route » et cite toute une série de témoignages de couples et d’individus, croyants et non-croyants, qui lui ont fait part de leur expérience et de leurs difficultés à se conformer à l’enseignement de l’Église en matière de morale familiale et sexuelle. Pour lui, « la réalité est souvent beaucoup plus complexe que ce que peuvent recouvrir deux concepts opposés : bien ou mal, vrai ou faux, juste ou injuste. Cette manière bipolaire de penser fait rarement droit à tout le récit de la vie des gens et à la situation dans laquelle ils se trouvent. »

Pour ce qui est de la question des divorcés remariés, l’évêque rappelle à ses ouailles, mais sans doute aussi au cardinal Müller et consorts, que « pour une bonne compréhension de l’eucharistie, il est important de



© Max Gindt

lire qu’une compagnie nombreuse de publicains et de pécheurs s’attablent avec Jésus et ses disciples ; que Jésus interpellé là à table dit qu’il n’est pas venu pour appeler les justes à la conversion, mais bien les pécheurs (Lc 5,27-32).» Et de rappeler aussi, comme Mgr. Mathias Schiltz, ancien vicaire général de Luxembourg, l’a fait en son temps, que l’eucharistie est aussi bien “signe d’unité” que “moyen de grâce” et qu’on ne doit privilégier, voire hypertrophier la première signification au détriment de la deuxième.

Mgr. Bonny conclut : « Le Royaume de Dieu ne correspond pas au développement conjoncturel de ce monde. Il se manifeste dans un contre-courant, ainsi que dans un appel prophétique. Que Dieu fasse le monde “nouveau” signifie qu’il le fait en même temps “autre”. [...] Dans ses relations avec les gens et avec le monde, (l’Église) doit pouvoir faire montre de la même ouverture et miséricorde que son fondateur. Il n’y a que sur le chemin du dialogue qu’elle peut remplir sa mission. Elle n’a pas d’autre choix, si elle veut garder son identité et sa crédibilité. C’est justement là, je pense, que l’Église lutte aujourd’hui contre un déficit. Ci-dessus nous avons déjà parlé du *sensus fidei*. Si beaucoup ressentent aujourd’hui un manque dans l’Église, il s’agit de la clarté de sa ressemblance avec Jésus Christ. Ils ont du mal à retrouver dans l’attitude de l’Église envers les gens d’aujourd’hui, l’attitude de Jésus envers les gens de son temps. » ♦

1 Texte entier publié en quatre langues sur <http://www.kerknet.be/admin/gotourl.php?folder=/bisdomantwerpen&linkID=31236>.

2 Au sens de : définitif et immuable, hors du contexte historique et de l’évolution.

3 Au sens de : avec une assurance contraignante, irréfutable, indiscutable, nécessairement vrai.

4 Pape François, *Evangelii Gaudium*, 119.